

ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

pédagogie Question écrite n° 2570

Texte de la question

Mme Virginie Duby-Muller alerte M. le ministre de l'éducation nationale sur la dégradation des performances de l'école primaire "maillon faible de notre système éducatif" où 40 % des élèves feraient leur entrée au collège avec des bases trop fragiles selon une note de l'institut Montaigne destinée à enrichir les réflexions menées dans le cadre de la concertation sur l'école. Ainsi de nombreux élèves ne maîtrisent pas les savoirs fondamentaux (lire, écrire, compter) dès leur entrée en 6e. Par conséquent, elle lui demande de veiller à ce que de bonnes orientations soient prises à l'issue de la concertation afin de lutter contre l'illettrisme à l'entrée au collège qui toucherait 15 % à 20 % des élèves sachant que les difficultés accumulées à l'école primaire sont pénalisantes pour toute la scolarité et qu'elles nuisent à l'épanouissement de l'enfant.

Texte de la réponse

Pour lutter contre l'échec scolaire, facteur d'illettrisme dans notre pays, l'école primaire est très attentive aux méthodes d'apprentissage et de développement de la lecture. Les instructions officielles actuelles précisent déjà les attentes en la matière et donnent des indications précises sur ces apprentissages. Les progressions sont d'ailleurs déterminées et fournissent aux maîtres des outils importants. Il est en outre prévu de faire évoluer encore ces approches des apprentissages dans de futurs nouveaux programmes. Afin d'aider les enseignants, l'éducation nationale met à leur disposition des outils de travail, strictement conformes au programme tel le DVD « apprendre à lire », le document « Lire au CP ». Des recherches sont actuellement en cours sous la direction d'universitaires, avec le soutien actif du CNRS, pour définir les modalités les plus efficaces de cet apprentissage et mettre à disposition des maîtres de nouveaux outils validés par une évaluation indépendante. Dès l'école maternelle, un effort est fait sur l'apprentissage méthodique du vocabulaire, en stimulant la mémoire, en lisant de façon précoce des textes de qualité. En ce qui concerne l'école élémentaire, la lutte contre l'illettrisme passe par l'encouragement du plaisir de lire sous toutes ses formes et l'installation des automatismes grâce à l'apprentissage par coeur, la répétition et la récitation. En mathématiques aussi, dès le cours préparatoire, les objectifs prioritaires sont fixés : la connaissance des nombres et l'acquisition des automatismes de calcul, soutenus par la pratique quotidienne du calcul mental. La résolution de problèmes fait l'objet d'un apprentissage progressif, dès le cycle 2, contribuant à construire le sens des opérations et des automatismes à acquérir. Les élèves développent également leurs connaissances en géométrie et dans le domaine des grandeurs et des mesures. Dans le cadre de la lutte contre l'échec scolaire en mathématiques, le ministère a aussi lancé en 2011 un programme de recherches universitaires concernant les apprentissages au cycle 2, depuis la grande section de maternelle jusqu'au CE1. Le but de ces recherches est d'améliorer les pratiques pédagogiques des maîtres en leur apportant une aide concrète pour la mise en oeuvre des programmes. Les apprentissages fondamentaux de la langue française et des mathématiques interagissent. Ensemble, ils constituent un levier pour structurer des acquis solides dans tous les domaines d'enseignement. Ce fut le sens même de la concertation nationale, lancée le 5 juillet dernier en Sorbonne à Paris. Aujourd'hui achevé, cet exercice d'intelligence collective et de démocratie fut un réel succès. Il a permis de rendre la parole aux élus, aux citoyens et à l'ensemble de la communauté éducative et a donné lieu à la production de travaux de très grande qualité dont le contenu est

disponible en ligne sur le site http://www.refondonslecole.gouv.fr. Commence désormais la deuxième étape de la refondation de l'école, à savoir la préparation du projet de loi et la discussion qui va s'ouvrir au Parlement. Dans ce cadre, il est prévu une évolution de l'organisation des cycles de l'école primaire et du collège pour en améliorer la continuité. Il est également envisagé la création d'un conseil supérieur des programmes qui aura pour objectif de mieux adapter les contenus de ceux-ci aux exigences de l'Ecole. Enfin, les évaluations des élèves feront l'objet d'une réflexion future dans le cadre du conseil nouvellement créé. Cet ensemble de mesures doit permettre de répondre à l'amélioration des résultats des élèves pendant tout le cycle de la scolarité obligatoire. Il faut aussi préciser que la nouvelle politique d'attribution de moyens et de création de postes dans l'éducation nationale sera sans conteste une façon d'aider les élèves et leurs enseignants dans la maitrise des apprentissages fondamentaux. La meilleure scolarisation des élèves de moins de trois ans, notamment dans les secteurs défavorisés, le maître supplémentaire pour les écoles, les aides aux élèves, contribueront largement à la cohérence de cet objectif premier, la réussite de tous les élèves.

Données clés

Auteur : Mme Virginie Duby-Muller

Circonscription: Haute-Savoie (4e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite Numéro de la question : 2570 Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : Éducation nationale Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clée(s)

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 20 novembre 2012

Question publiée au JO le : 7 août 2012, page 4659

Réponse publiée au JO le : 27 novembre 2012, page 6987